

pour l'Église. Que de raisons de se réjouir avec le Pape, de l'admirer, de l'aimer.

L'orateur termina par une ardente paraphrase de l'*Oremus pro Pontifice* où il pria pour S. S. Pie X au nom des Romains, des Étudiants de notre collège international de saint Antoine et de tout l'Ordre. Le chant exécuté par la « Schola » du collège fut à la hauteur de la circonstance. Et l'on dit à Rome qu'il sera difficile de dépasser la splendeur des fêtes franciscaines.

Un journal officiel. — Le Souverain Pontife a décidé la fondation d'un organe officiel de publicité pour la Cour Pontificale. C'est par ce moyen que désormais se promulgueront les Actes du Saint Siège. Jusqu'aujourd'hui cette promulgation s'est faite par voie d'affiches, apposées en divers endroits de Rome : par exemple aux portes de la Basilique Vaticane, de la Basilique du Latran, de la Chancellerie apostolique etc. . . et ce moyen a toujours été considéré comme suffisant et pratique, puisqu'il coupe court au mauvais vouloir des gouvernements civils. A partir du premier janvier prochain, la typographie Vaticane publiera régulièrement un *Bulletin officiel du Saint Siège* où seront insérées les constitutions pontificales, les lois et les ordonnances émanant de la Curie Romaine. Cette insertion remplacera tout autre moyen. S. S. Pie X, on le voit, étend aux moindres détails la sollicitude de son âme réformatrice.

La couronne franciscaine. — La couronne des sept allégresses de Marie, dite couronne franciscaine à cause de son origine et de la dévotion dont elle est honorée dans les trois Ordres, vient d'être enrichie d'un nouveau privilège par le Souverain Pontife. Il suffira désormais de réciter les sept dizaines dont elle se compose dans le courant d'un jour naturel de vingt-quatre heures, pour gagner les indulgences, quels que soient les intervalles qui séparent la récitation de chaque dizaine. Le Rescrit pontifical accordant cette faveur est du 22 juillet 1908. On sait qu'une *indulgence plénière* est attachée pour les membres des trois Ordres et de l'Archiconfrérie du cordon de saint François, à chaque récitation des sept dizaines auxquelles on ajoute deux *Ave* un et *Pater*. Les autres fidèles peuvent aussi gagner à certains jours l'indulgence plénière, et toujours de nombreuses indulgences partielles — en se servant d'une couronne indulgenciée.

Nouveau cérémonial. — Le nouveau Cérémonial de l'Ordre

fruit de la
août 1901
longtemp
res diffici
et de l'ap

NOS S
quable p
teurs de l
ments édi

Le 22
du 6 avril
naissance
no. (1)

Le 22
déclaré oi
rendu de
profès de l

Le 8 m
dinal Sato
Dieu Bart
Tiers-Ord
de la prov
peine et qu

Le 17 j
Serviteur c
fussent recl

Le 29 ao
institué à l
miracle att
duit dans l
autre décret
Marseille.

Le 4 se
tendant à r
Albert de l
Antoine Ti

(1) Voir *Re*